

COMMUNE D'ARTIGUELOUTAN

PLAN DE PREVENTION
 DU RISQUE INONDATION

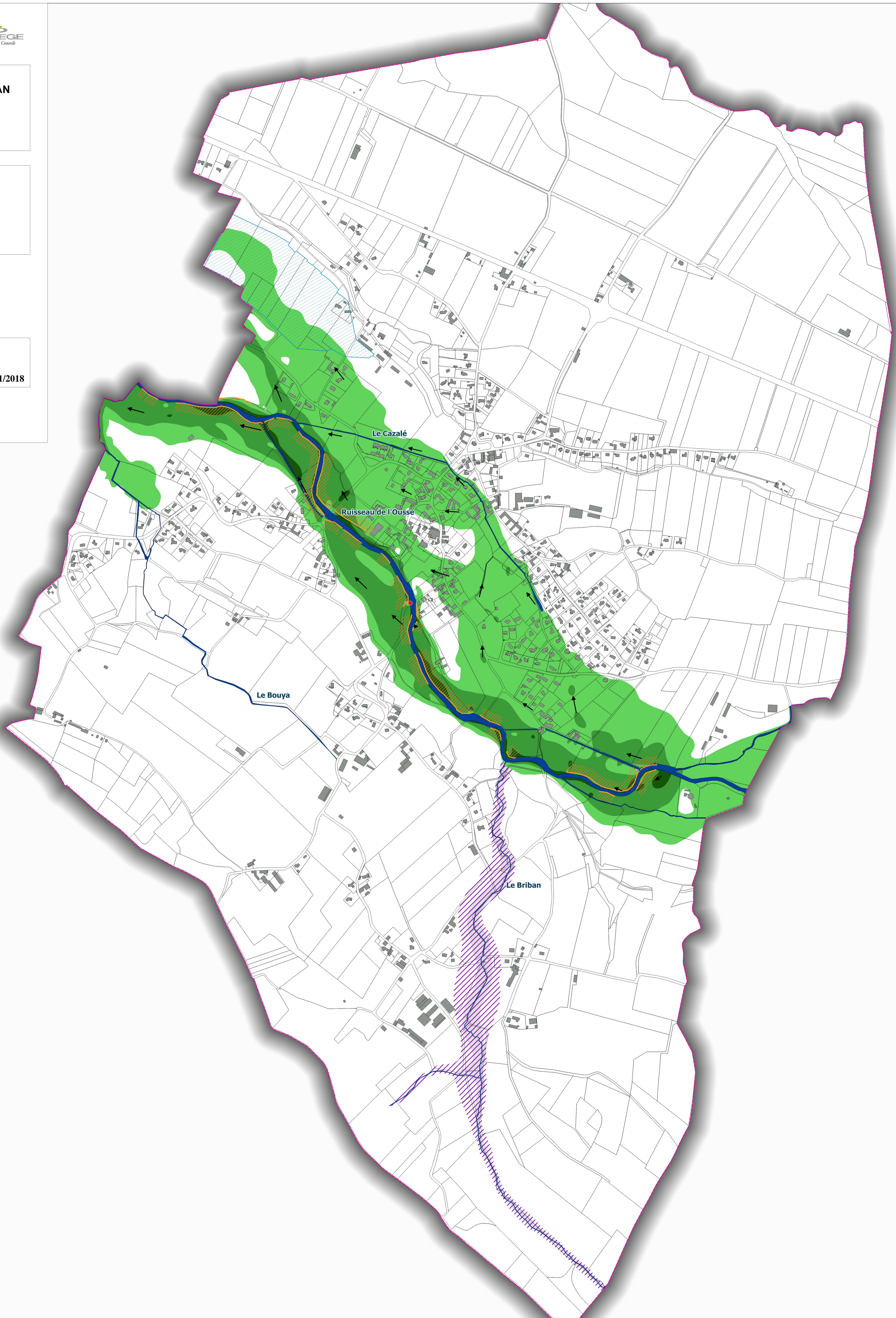
CARTE DES VITESSES
 Echelle : 1/5000

DOCUMENT APPROUVÉ
 par arrêté préfectoral le : 27/11/2018

Direction
 Départementale
 des Territoires
 et de la Mer des
 Pyrénées-Atlantiques

Service
 Aménagement,
 Urbainisme,
 Risques

Cité administrative
 Boulevard Touraine
 C.S 57577
 64032 Pau Cedex



LÉGENDE

Définition des vitesses d'eau

- Supérieure à 1 m/s
- Entre 0.50 m/s et 1 m/s
- Inférieure à 0.50 m/s

Hydrogéomorphologie

- Lit majeur
- Zone de grand écoulement
- Lit mineur

Autres éléments d'information

- Sens d'écoulement
- Obstacles modélisés (murs et merlons)
- Bande forfaitaire de 30 m associée aux merlons de rivières
- Embacles
- Zone de rétention d'écoulement
- Limite de la commune